

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
05/12/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
13/12/2022**Date de publication :**
13/12/2022**Le 12 décembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Lionel COUBRA par Carine LASSOUANE et Fabrice GUIRAUD par Anne-Marie CAUSSÉ

Absente : Josette VALLAU

Secrétaire de séance : Huguette LALANNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-105

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de fourniture d'eau potable entre la commune de Cabanac-et-Villagrains et Bordeaux Métropole

L'entreprise publique L'Eau Bordeaux Métropole sera pleinement opérationnelle le 1^{er} janvier 2023 et deviendra le nouvel opérateur du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif. Cette première étape sera complétée en janvier 2026 par le transfert de la gestion des services d'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines au sein de la régie L'Eau Bordeaux Métropole.

La commune bénéficie actuellement d'une convention de vente avec le service public de l'eau de Bordeaux Métropole qui confirme la reprise de ses engagements dans leur intégralité par la régie de L'Eau Bordeaux Métropole à partir du 1^{er} janvier 2023.

A cette fin, un avenant à la convention, joint à la présente délibération, est proposé dont l'objet est d'acter la reprise de ces engagements. Cette convention devient bipartite entre la commune et la régie de L'Eau Bordeaux Métropole et intègre Bordeaux Métropole en tant qu'observateur.

Après 30 ans de délégation de ses services d'eau à un opérateur privé, Bordeaux Métropole a fait le choix politique d'une gestion publique pour proposer un service de l'eau transparent et durable aux habitants de son territoire porté par la conviction que l'eau est une ressource vitale à préserver et à défendre. Bordeaux Métropole souhaite gérer collectivement ce bien commun essentiel pour partager les différents usages de l'eau et pour porter ensemble une politique de solidarité territoriale.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Jean-Georges CLAIR et Olivier FORÊT votant contre, Aurore VERDIER, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY et Gabriel BEUGIN s'abstenant :

- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention de fourniture d'eau potable entre la commune de Cabanac-et-Villagrains et Bordeaux Métropole,

- d'autoriser Mme le Maire à le signer pour une application effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

POUR : 12

CONTRE : 02

ABSTENTIONS : 04

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire

Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance

Huguette LALANNE